

BULLETIN MENSUEL
de la
CHAMBRE DE COMMERCE
DE BREST

—◆—
Créée le 31 Mars 1851



CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Président honoraire : M. Georges LOMBARD.

Vice-Présidents honoraires : MM. Pierre STEPHAN.
Adolphe CORRE.

Membre honoraire : M. Henri BRISSEUX.

Bureau :

MM. Paul DÉTHIEUX, Président.
Charles FOUCHARD, 1^{er} Vice-Président.
Emile LEOST, 2^e Vice-Président.
Lucien FROMONT, Secrétaire.
Jean LE PAGE, Trésorier.

Membres :

MM. BOUCHER, Marcel, de Landerneau.
CRAUSTE, Dominique, de Lesneven.
GAYET, Maurice, de Landerneau.
HUSIAUX, René, de Lampaul-Plonarzel.
KERAUDREN, Joseph, de Camaret.
KERMORGANT, Louis, de Brest.
LARRIEU, Jean-Pierre, de Brest.
LOMBARD, Georges, de Brest.
MEVEL, François, de Landerneau.
NIDELET, Abel, de Brest.
STEPHAN, Pierre, de Brest.
TIERCELET, Charles, de Brest.
TROMELIN, François, de Lannilis.

Membres correspondants :

MM.	MM.
BELLION, Joseph, de Brest.	LESCOP, de Plougastel-Daoulas.
CHARDRONNET, de Brest.	OULHEN, de Paluden en Lannilis.
CHUPIN, de Brest.	PERROT, de Brest.
CRAIGNOU, Frédéric, de Brest.	POTTIER, de Crozon.
DE CADENET, de Brest.	RAILLARD, André, de Brest.
GELEBART, de Brest-Lambézellec.	RIOU, de Châteaulin.
GUENA, de Saint-Renan.	SALAUN, René de Brest.
JARNIOU, Adolphe, de Brest.	STRUYVEN, Brest.
KUHN, de Brest.	THIEBAUT, Georges, de Brest.

Secrétaire Général : M. DAMADE.

Secrétaire Général Adjoint : M. BERREHOUC.

Ingenieur des Services de l'Outillage : M. LE GOFF.

Chef de Comptabilité : M. ROCHEMULET.

Téléphone : Secrétariat : 2-49

Téléphone : Outillage, Comptabilité : 0-85

89^e Année

1952

N° 65

BULLETIN MENSUEL

de la Chambre de Commerce de Brest

SOMMAIRE

Séance du 22 Octobre 1952

Procès-verbal de la séance du 24 Septembre 1952	4
Communications diverses	4
Trafic du Port pendant le mois de Septembre 1952	6
Rapport sur la situation économique dans le cadre du 2 ^e Plan d'Équipement et de Modernisation	6
De la Réforme Fiscale	7
De la vente par l'E.D.F. et Gaz de France d'appareils de chauf- fage et à usage domestique	8
Comité Départemental du Tourisme	9
Tarif de location d'un hangar à la Société des Régates	10
Compte rendu de la réunion de l'Union des Chambres de Commerce de l'Atlantique	11
Participation de la Chambre de Commerce à la Foire-Exposi- tion de Brest 1953	12
Acquisition de matériel pour l'aéroport de Guipavas	13
Syndicat d'initiatives régional	14
Indice du Coût de la Vie	14

CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Séance du 22 Octobre 1952

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. DÉTHIEUX, Président.

Membres titulaires :

Étaient présents :

MM. BOUCHER, CRAUSTE, FOUCHARD, FROMONT, GAYET, KERMORGANT, LARRIEU, LE PAGE, MÉVEL, NIDELET, TIERCELET, TROMELIN.

Absents excusés :

MM. LÉOST, LOMBARD, STÉPHAN.

Membres correspondants :

Étaient présents :

MM. BELLION, DE CADENET, GÉLÉBART, GUÉNA, KUHN, PERROT, POTIER, STRUYVEN.

Absent excusé :

M. THIÉBAUT.

Assistaient également à la réunion :

M. MARCHETEAU, Conseiller technique, M. André BELLION et M. HERRENSCHMIDT, Sous-Préfet de Brest.

M. le Préfet du Finistère, retenu, s'est excusé.

Procès-verbal de la séance du 24 Septembre 1952

Le retard apporté à la mise au point du rapport relatif à l'Équipement de la Circonscription (2^e Plan MONNET) n'a pas permis de remettre les épreuves du procès-verbal, en temps opportun, à l'imprimerie.

Le P.-V. est parvenu à la Chambre de Commerce ce matin seulement. Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée, à sa prochaine séance.

M. le Président signale qu'il a assisté, le samedi 5 Octobre, à la mise à flots du *Tahitien*, à l'Arsenal.

Sa présence n'a pas été mentionnée dans le *Télégramme*. Le Chef de rédaction, à Brest, s'en est excusé.

Le Président informe ses collègues qu'il répond, en général, à toutes les invitations et, en cas d'empêchement, il délègue toujours l'un deux pour le représenter.

Il espère qu'une telle omission, de la part des journalistes ne se renouvellera pas.

Communications diverses

M. le Président donne communication des lettres émanées de MM. Fanguy PRIGENT, COLIN et MASSON, relatives à la répartition hebdomadaire de la durée du travail dans les entreprises non alimentaires. Ces messieurs ont pris la meilleure note du vœu émis par notre Compagnie.

M. PINDIVIC accuse réception de la note de la Chambre de Commerce, signalant aux membres du Conseil Général du Finistère la nécessité d'équilibrer le budget départemental de 1953, sans accroître le nombre de centimes additionnels. Il a eu l'occasion, l'an dernier, d'intervenir dans ce sens-là. Il espère que notre appel sera entendu et retenu par tous.

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre émanée du Syndicat de la Quincaillerie, en date du 30 Septembre 1952, libellée comme suit :

Monsieur le Président,

Ayant eu connaissance, par votre bulletin mensuel, de la prise de position de votre organisme, au sujet de la création d'une ligne routière Camaret-Brest, nous tenons à attirer votre attention sur les points suivants :

Avant la guerre, Brest était indiscutablement le centre normal d'approvisionnement des habitants et entreprises de la presqu'île de Crozon, la destruction du pont de Térénez en 1944 a reporté sur Quimper le courant commercial et notre corporation a dû lutter, sans pouvoir éviter ce contre courant, au lieu de n'avoir qu'à entretenir des habitudes déjà prises.

Nous constatons actuellement que le Sud-Finistère fait un sérieux effort pour maintenir les positions acquises.

Il est absolument indispensable qu'à bref délai nous en fassions autant pour regagner les positions perdues.

La reconstruction du pont de Térénez facilitera le déplacement sur Brest des voitures particulières, mais n'amènera pas dans notre Ville les habitants de la presqu'île qui, journalièrement, prennent le car sur Quimper.

Sans parler du confort, les cars offrent, en effet, une souplesse de fonctionnement et d'horaires que n'ont pas les vapeurs. Ces derniers obligent à deux transbordements et ne permettent de faire à Brest qu'un séjour relativement court, tout le reste de la journée étant passé en déplacement. Le fait pour la Sté des Vapeurs Brestoises de ne faire de recettes que pendant la belle saison prouve qu'elle n'offre d'intérêt que sur le plan touristique, car si l'on se promène l'été, on achète surtout l'hiver.

Nous sommes absolument persuadés qu'il est pour nous anti-économique de maintenir un moyen de transport créé et sans doute viable à une époque où l'on se déplaçait en voiture à cheval.

Nous sommes non moins persuadés que l'organisation d'un service routier Brest-Camaret permettrait de constater après un an ou deux, que le nombre de voyageurs franchissant journalièrement, par car, le pont de Térénez est nettement supérieur au nombre de passagers débarquant chaque matin au Port de Commerce.

Nous serions surpris d'apprendre que les principales corporations de grossistes et détaillants brestoises n'aient pas ressenti, comme nous, l'emprise de Quimper sur la presqu'île, aussi espérons-nous, Monsieur le Président, qu'au moment où notre Ville recherche des sources nouvelles d'activité, il vous sera possible de reconsidérer cette question.

Veillez agréer...

Signé : Paul LEJONCOUR,
Président.

Les avis, comme le prouve cette lettre sont partagés, déclare le Président. Ce point de vue a sans doute sa valeur, mais je ne le discuterai pas. La Chambre de Commerce ne doit considérer que l'intérêt général.

Il est incontestable qu'au point de vue touristique, le Service des Vapeurs Brestoises présente un intérêt primordial.

Quelles que soient, d'ailleurs, les influences actuelles, la position prise par la Chambre de Commerce, dans sa dernière séance, s'est affirmée par son intervention auprès du Conseil Général en faveur des Vapeurs Brestoises.

Cette intervention n'a pas abouti, précise M. BOUCHER, le Conseil Général ayant repoussé la demande de subvention des Vapeurs Brestois, en raison de la situation budgétaire.

Le problème est ajourné.

Trafic du Port pendant le mois de Septembre 1952

Marchandises entrées :		Marchandises sorties :	
Vins	9.516 Tonnes	Pommes de terre	5.593 Tonnes
Ciment	2.890 »	Fûts vides	492 »
Clinkers	1.665 »	Pulpes de fraises	428 »
Houille	2.754 »	Vins et liqueurs	156 »
Essence gas-oil	3.529 »	Essence gas-oil	660 »
Essence E.D.F.	10.250 »	Divers	2.763 »
Bitume	535 »		
Sel	55 »		
Matér. de constr.	4.725 »		
Divers	230 »		
<hr/>		<hr/>	
Total	36.149 Tonnes	Total	10.092 Tonnes
Marchandises entrées et sorties	46.241 Tonnes		
Chiffre du mois précédent	44.641 »		
Chiffre correspondant de 1951	57.552 »		
Du 1 ^{er} Janvier au 30 Septembre 1952	476.134 Tonnes		
Du » » » 1951	433.068 »		
<hr/>		<hr/>	
Différence en faveur de 1952	43.066 Tonnes		

**Rapport sur la Situation Économique
dans le cadre du 2^e Plan d'Équipement et de Modernisation**

M. le Président fait part à l'Assemblée de remarques qui lui ont été adressées par des ressortissants, quant à la rédaction, par une Chambre de Commerce voisine, d'un chapitre sur le Tourisme, inséré dans le rapport sur la Situation Économique dans le Cadre du 2^e Plan MONNET.

Après lecture du texte visé, l'Assemblée, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à son Président pour régler cette affaire, en toute courtoisie, à l'amiable.

Cette affaire a été arrangée dans le sens souhaité par notre Compagnie.

De la Réforme Fiscale

M. TIERCELET, au nom de la Commission du Commerce, s'exprime comme suit :

« Notre Compagnie souhaite que la réforme fiscale en cours d'étude soit rapidement mise au point et appliquée.

Elle estime cependant difficile pour elle de rentrer dans les détails techniques d'un problème très complexe et fait confiance aux organisations professionnelles et interprofessionnelles nationales pour présenter et appuyer toute réforme aboutissant à une simplification fiscale, à l'établissement d'une égalité de tous les contribuables devant l'impôt ; à des possibilités de développement normal des entreprises.

Cette réforme devra comporter notamment un allègement des impôts directs ; la possibilité, pour l'établissement de ces impôts de déduire l'impôt de l'année précédente, une extension de la notion de forfait.

Ayant eu connaissance de la création probable d'une taxe locale sur les ventes de détail, notre Compagnie craint, si la fixation du taux de cette taxe est laissée à l'appréciation des communes à l'intérieur d'un minimum et d'un maximum, que cette modalité entraîne la pénalisation de certaines communes et notamment des communes sinistrées qui, obligées de remettre en état leurs services à l'échelle des nouveaux immeubles reconstruits, se trouvent de ce fait supporter des charges très lourdes grévant leur budget, les dommages de guerre s'avérant toujours insuffisants en l'occurrence.

La réforme fiscale en cours doit également mettre fin aux privilèges fiscaux scandaleux des organismes paracommerciaux créés notamment au sein des administrations, organismes qui, dans certaines localités, ont pris une importance telle que la masse imposable se trouve considérablement réduite. Cette réduction, si elle se produit dans une ville sinistrée comme la nôtre, vient encore aggraver la situation des commerçants et industriels seuls taxables. Le principe que les services municipaux bénéficiant à tous doivent être financés par tous doit être, pour ces raisons, reconnu explicitement au sein de la réforme fiscale. »

Après avoir entendu ce rapport et l'avoir approuvé,

La Chambre de Commerce décide de le transformer en délibération et d'en adresser ampliation à :

- M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie ;
- M. le Ministre des Finances ;
- M. le Président de la VI^e Région Économique ;
- M. le Préfet du Finistère ;
- M. le Député-Maire de Brest ;
- MM. les Parlementaires du Département du Finistère.

De la vente par l'E.D.F. et Gaz de France d'appareils de chauffage et à usage domestique

La Chambre de Commerce de Brest, après de nombreuses autres Chambres de Commerce et Régions Economiques, se faisant l'écho de réclamations de ses commettants dont la situation est mise en péril par les agissements de l'Electricité de France et Gaz de France.

Après avoir entendu l'exposé de M. André BELLION, présenté au nom du Syndicat de la Quincaillerie et des vendeurs d'appareils électriques ou à gaz servant au chauffage et à l'usage ménager ;

Après en avoir délibéré,

Adopte le vœu suivant :

La Chambre de Commerce de Brest,

DEMANDE :

Que les Pouvoirs Publics fassent respecter les prescriptions du Décret du 13 Juillet 1949 pris en application de l'Article 46 de la loi du 8 Avril 1946, interdisant aux services de distribution électrique ou de gaz dont la gestion est confiée à E.D.F. ou à Gaz de France, la vente, l'entretien ou la location des appareils ménagers fonctionnant à l'électricité ou au gaz.

Considérant que si l'initiative prise par E.D.F. et Gaz de France de mieux faire connaître et de vulgariser les applications du gaz et de l'électricité est louable, il importe que ces entreprises nationalisées se mettent en rapport avec les Syndicats, les industriels et les commerçants s'occupant de la fabrication et de la vente de ces appareils pour les recommander au public désireux de profiter des améliorations apportées dans ce domaine.

Considérant, d'autre part, que par arrêt du 30 Novembre 1949, la Cour d'Appel de Rennes refusait à E.D.F., service national, le bénéfice de la propriété commerciale.

Considérant que cet arrêt a été confirmé par la Cour de Cassation qui a décidé qu'E.D.F., vis-à-vis du patrimoine dont elle a la gestion, ne devait pas être considérée comme propriétaire d'un fonds de commerce,

Considérant qu'E.D.F. et Gaz de France n'étant pas considérés comme commerçants, ne doivent pas se livrer à des actes commerciaux,

Que s'il en était autrement, cette pratique porterait un préjudice considérable aux commerçants et industriels,

La Chambre de Commerce demande qu'il soit mis fin à ces pratiques illégales et que les Pouvoirs Publics interdisent formellement à E.D.F. et à Gaz de France, soit directement, soit par l'intermédiaire de Sociétés Filiales camouflées, la vente, la location ou

l'entretien de tout matériel de chauffage et d'appareils domestiques, que les utilisateurs peuvent trouver dans le commerce légal.

Et décide d'adresser ampliation de la présente délibération à :

M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. le Président de la VI^e Région Economique.

M. le Préfet du Finistère.

MM. les Représentants des Groupes Parlementaires du Département.

Comité Départemental du Tourisme

M. KERMOGANT, représentant le Président de la Chambre de Commerce, a assisté à la réunion du Comité Départemental du Tourisme qui s'est tenue à Chateaulin, le 21 Octobre 1952. Il donne un compte rendu succinct des décisions prises au cours de cette séance.

Il signale, tout d'abord, que sa convocation lui est parvenue seulement la veille de la réunion.

L'objet principal de la réunion fut la ventilation du budget, de l'ordre de 7 millions, qui se répartit en : Subventions aux S.I. et Equipement Touristiques — Frais de Déplacement — Accueils et Missions — Budget Propagande proprement dit — Subventions aux Fêtes Folkloriques.

La question Publicité fut l'objet de nombreux débats ; il fut retenu ce qui suit :

— Le dépliant prévu pour 1953 sera différent de celui de l'an dernier.

Le Comité a retenu diverses photos pour l'illustration de ce dépliant.

Sur les 3 premières pages figureront :

— 1 calvaire de Pleyben,

— le port de Douarnenez,

— et 1 mer.

Sur les 6 volets :

— 1 vue de Brest (piscine de Tréornou),

— 1 abber,

— 1 vue de Morlaix (mer et rivière),

— 1 vue du centre (Morgat Plage),

— 1 vue de Quimper (Ville),

— 1 vue de Quimperlé (bois et rivière).

La liste des S.I. sera placée au-dessus de la carte intérieure et d'autres textes pourront trouver place au-dessous.

Quelques précisions sont apportées quant à la publicité dans *Plaisir de France*. Il est prévu un article sur Brest et sa Reconstruction, un sur le Folklore et un reportage sur la Pêche. Une carte en couleurs et de nombreuses photographies illustreront cette revue, laquelle sera présentée par un article de M. A. QUEFFELLEC, prix Goncourt, et un autre article de M. le Président du C.D.T.

Les membres du Comité se sont également mis d'accord pour le Digest 1953 avec publicité. Une meilleure formule sera recherchée pour la réalisation de la publicité de ce Digest. On envisage, actuellement, la présentation de la région par circuits. On demandera, à ce sujet, l'avis d'une agence de publicité.

Tarif de location d'un hangar à la Société des Régates

Le Président donne lecture d'une lettre de la Société des Régates de Brest, en date du 3 Octobre 1952, ainsi libellée :

Monsieur le Président,

Nous vous faisons savoir que nous avons viré par notre C.C.P. à votre compte Crédit Nantais la somme de frs 75.600 représentant notre loyer pour les années 1951 et 1952.

En effet, nous ne pouvons accepter que notre loyer soit quadruplé : frs 37.000 en 1950, frs 75.600 en 1951 pour finir par frs 154.000 en 1952.

Notre Société est une société sportive et non une entreprise commerciale, quant au local en location il s'agit d'une baraque et non d'un magasin.

Par notre lettre en date du 26 Février 1952, restée sans réponse de la part de la Chambre de Commerce, nous vous faisons part des travaux effectués par la Société des Régates pour l'aménagement de cette baraque, soit près de frs 600.000. Nous vous faisons remarquer en particulier que les travaux de première nécessité ont été réglés par nos soins, tels que l'installation de l'eau, de l'électricité, la mise en place de portes et fenêtres etc...

D'autre part l'entretien a toujours été à notre charge, enduits extérieurs, peintures, remplacement de plaques de fibrociment sur la toiture, réparations fréquentes pour la mise hors d'eau au cours des tempêtes hivernales, assurance des bâtiments, etc...

Après l'explosion de l'Océan-Liberty cette baraque a été édiflée par les Ponts et Chaussées dans le but uniquement de servir de hangar aux membres de la Société des Régates et non pour en faire un magasin ; nous estimons que les tarifs en vigueur pour la location des magasins de la Chambre de Commerce même de 3^e zone, ne peuvent en aucun cas nous être appliqués.

Notre Société n'est pas un groupement local abritant en son sein des « amateurs de bateaux », nous dépendons du Yacht-Club de France et de la Fédération Française de Yachting à Voile, organismes auxquels nous réglons des cotisations annuelles et dont l'existence a pour but, non seulement de favoriser et d'organiser des compétitions pour le développement du yachting, mais encore pour défendre les intérêts des différentes sociétés répandues dans toute la France.

Notre rôle à Brest consiste également, ce qui n'est pas négligeable, à recevoir le mieux possible les Yachtmen étrangers de passage dans notre port. Au cours de l'année nous nous sommes efforcés, pour suppléer au manque d'installation portuaire pour les yachts, de recevoir correctement un grand nombre de Yachtmen qui ont remporté un excellent souvenir de Brest. Le tourisme nautique est une réalité qu'il ne faut pas oublier.

Semblables situations se présentent dans de nombreux ports tels que Le Havre et Cherbourg, pour ne citer qu'eux, et leurs Sociétés des Régates ont une place de choix et des avantages particuliers qui leur ont permis d'atteindre un développement magnifique que nous sommes en droit de chercher à obtenir pour Brest.

Avec l'espoir, Monsieur le Président, que nos arguments vous feront reconsidérer favorablement la question de notre loyer, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Société des Régates de Brest,

Signé : COMMENGE.

Les membres de la Chambre de Commerce procèdent à un échange de vues. Tour à tour, prennent la parole MM. TIERCELET, GAYET, et DE CADENET qui demandent à l'Assemblée d'examiner, avec bienveillance, la requête de la Société des Régates, compte tenu des efforts qu'elle réalise en faveur du Tourisme.

La Chambre de Commerce, considérant les aménagements faits par cette Société sur le bâtiment qu'elle occupe au Port de Commerce, envisage de faire un geste en sa faveur et, à la demande de M. le Président, elle laisse le soin à la Commission des Finances d'en déterminer l'importance.

Compte rendu de la réunion de l'Union des Chambres de Commerce de l'Atlantique

Le 20 Octobre, s'est tenue à Nantes, la réunion de l'Union des Chambres de Commerce de l'Atlantique.

M. le Président, qui y assistait, en donne le compte rendu suivant :

Les principales questions étudiées furent :

— *Le règlement d'un différent avec l'IMPEX*, question présentée par la Chambre de Commerce de Brest, qui se trouve être d'actualité pour les ports de Bordeaux et La Rochelle.

— *L'Etat d'avancement de la reconstruction* dans les ports de l'Atlantique, où 70 % de l'infrastructure (quais, etc...) ont été remis en état, tandis que pour la superstructure (grues, outillage), il a été particulièrement insignifiant.

— *Question des droits de quai* : Etude des frais supportés par les navires dans les ports de l'Atlantique, en particulier dans les ports de Lorient, Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Bayonne.

— *Assurance dockers-accidents* : Question du Comité d'Hygiène et de Sécurité pour les ouvriers-dockers et celle du taux d'assurance accident pour ces mêmes ouvriers.

La S.S. couvre actuellement les accidents de travail de tous les ouvriers et employés salariés de toutes sortes et le taux d'assurance est le même pour tous.

Ces taux devraient être calculés suivant les risques de chacun. Or, il est évident que les risques encourus par les dockers, en permanence sur les quais, sont plus grands que ceux d'employés travaillant dans un bureau.

Cette situation est donc à réviser.

— *Question des Importations charbonnières* : On note que les grands ports de l'Océan sont loin d'avoir reçu les 2 millions de tonnes de charbons prévues, pour eux, par le Plan MONNET.

Le Président signale que l'exposé fait M. LÉOST sur la situation charbonnière a vivement intéressé toutes les personnes qui assistaient à la réunion. Il représentait pour elles, une documentation nouvelle et très précise, en particulier sur la simplification et l'utilisation des charbons.

L'Union des Chambres de Commerce de l'Atlantique tiendra sa prochaine séance à Lorient.

Participation de la Chambre de Commerce à la Foire-Exposition de Brest 1953

M. le Président fait part de la demande de subvention présentée par MM. HERVOUET et ROCHEMULET, au nom du Comité de la Foire-Exposition de Brest.

« Nous désirons donner à cette Manifestation, disent-ils, un éclat encore plus grand qu'en 1950 et, à cet effet, nous préparons un magnifique programme de Festivités, destiné à attirer sur notre

Ville les regards de toute la Région et d'y faire venir le maximum de visiteurs. Nous envisageons, en effet, une grande Fête Folklorique, le Festival National des Sociétés Théâtrales d'Amateurs, etc... Cette Manifestation doit avoir pour objet, de prouver à tous que la Ville de Brest a retrouvé son potentiel économique, qu'elle dispose d'une capacité d'hébergement des plus importantes et des plus modernes, et qu'elle est un Centre de Tourisme de premier ordre.

La Foire de Brest 1953, doit en constituer la démonstration.

Nous désirons associer la Chambre de Commerce à cette Manifestation, et nous avons le plaisir de vous faire connaître que nous mettons un stand gratuit à votre disposition.

Malheureusement, le programme que nous nous sommes tracés, notamment en matière de Festivités, se traduit par des charges financières que seul notre Comité ne pourrait supporter. C'est pourquoi, nous nous permettons, afin d'alléger le budget de notre Commission des Fêtes, de vous demander de nous accorder une subvention... »

Désireuse de participer à cette Manifestation, l'Assemblée Consulaire soumet la demande de subvention à la Commission des Finances.

Quant à l'organisation du stand, le Président désire que la Chambre de Commerce y apporte le plus grand soin, en vue d'obtenir un excellent résultat. Il demande que tous ses détails soient préparés minutieusement, que le choix des photographies soit très judicieux.

Afin d'obtenir le meilleur rendement, il propose qu'une Commission soit constituée, directement chargée de s'occuper de cette réalisation.

Les noms de MM. LE PAGE, CRAUSTE, NIDELET, DE CADENET, TIERCELET sont retenus pour constituer cette Commission.

Acquisition de matériel pour l'Aéroport de Guipavas

M. le Président signale que M. LE GOFF, Ingénieur de la Chambre de Commerce, a dressé un état des dépenses que la Chambre de Commerce a faites pour l'aménagement de la baraque mise à sa disposition pour la réception des passagers de l'Aérodrome de Guipavas.

Avec le reliquat de l'acompte perçu du M.R.U., pour les dommages subis à l'Aérodrome, il envisage quelques acquisitions nouvelles de matériel s'élevant à un montant de l'ordre de 170.000 francs.

Ce programme de dépenses a été adopté par la Commission de l'Aéronautique.

Syndicat d'Initiatives Régional

Faisant suite aux diverses tractations qui ont eu lieu en vue des prochaines élections au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiatives du Nord-Finistère, M. le Président, s'appuyant sur l'avis du Bureau désirant maintenir, dans son intégralité, l'autorité de la Chambre de Commerce, a précisé, par lettre du 14 Octobre, que l'Assemblée Consulaire ne devait pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Syndicat d'Initiatives, notamment en matière d'élections au Conseil d'Administration.

Indice du Coût de la Vie

1° Indice des Prix à la Consommation familiale à Paris

(Base 100 en 1949)

	Alimentation	Chauffage Éclairage	Produits manufacturés	Services	Divers	Ensemble
Nombre d'articles ..	41	7	115	47	3	213
Pondération	58	4	20	15	3	100
1952-Septembre . . .	141,7	171,5	129,2	177	143,5	145,7

2° Indices généraux et Indices des Prix de gros des produits alimentaires

(Base 100 en 1949)

	Indice Général des Prix de Gros	Indice des Produits Aliment.	Indices des Produits Indust.
1952-Septembre . . .	142,6	132,6	152,2

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

Le Président : DÉTHIEUX.

Services de la Chambre de Commerce de Brest

Les Services de la Chambre de Commerce de Brest sont ouverts au public, tous les jours non fériés de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h. 30.

BULLETIN MENSUEL. — Le présent bulletin, paraissant tous les mois, publie, avec tous les compte rendus des travaux de la Chambre, les avis pouvant intéresser le commerce et l'industrie de la circonscription.

Il insérera gracieusement tous les communiqués et compte rendus des Syndicats Patronaux.

La Chambre de Commerce engage instamment ses commettants à se tenir au courant de ses travaux et de lui faire part de leurs observations et suggestions. La Chambre de Commerce attend de cette collaboration le moyen de servir toujours mieux les intérêts du Commerce et de l'Industrie de la circonscription.

CARTES D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE — CARTE SPÉCIALE A DEMI-TARIF. — La Chambre de Commerce vise les attestations et demandes à produire pour l'obtention de la carte d'identité professionnelle et de la carte spéciale de demi-tarif des voyageurs et représentants de commerce.

DOCUMENTATION. — La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants la législation et réglementation économique fiscale et sociale et peut, à ce sujet, leur communiquer divers documents :

Journal Officiel (Lois et Décrets).

Journal Officiel (Débats parlementaires).

Bulletin législatif Dalloz.

Bulletin annoté des lois et décrets.

Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie.

Recueil des Actes Administratifs du Finistère.

Bulletin officiel d'annonces de l'Administration des Domaines.

L'Usine nouvelle (hebdomadaire).

Journal de la Marine Marchande et de la Navigation Aérienne.

Revue Nautique.

• Revues mensuelles des Chambres de Commerce Françaises et étrangères, etc... etc...

OFFRES ET DEMANDE DE REPRESENTANTS ET D'AFFAIRES. — La Chambre de Commerce se charge de communiquer les offres et demandes d'affaires aux Syndicats Patronaux intéressés et les offres et demande de représentants au Syndicat des Représentants et Agents Commerciaux.

